

Conducteur de travaux

RNCP36254 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	230p
Formacode(s)	22293
Code(s) ROME	I1101, F1106, F1201
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	27/01/2027

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Académie ministérielle de l'infrastructure (AMI) - A compter du 1er septembre 2024	—	Former et organiser l'évaluation
armée de Terre - école du génie	—	Former et organiser l'évaluation
École nationale supérieure des ingénieurs de l'infrastructure militaire (ENSIM)	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le ministère des armées est l'un des derniers ministères à conserver une capacité de travaux et notamment une maîtrise d'œuvre intégrée. Le besoin de maintenir les installations est un besoin prégnant. Or, le personnel entrant au ministère des armées dispose rarement des qualifications ou compétences en complète concordance avec le besoin de conducteurs de travaux. Le ministère s'est donc engagé dans une dynamique de professionnalisation basée sur le développement et la reconnaissance des compétences de son personnel spécialiste. L'enregistrement de la certification professionnelle dans le RNCP permet de favoriser le recrutement avec la garantie de pouvoir bénéficier d'une formation de qualité reconnue, baliser le parcours professionnel par la lisibilité de la montée en compétences techniques et de management, fidéliser le personnel grâce à sa considération au sein du ministère et au-delà, faciliter le reclassement au moyen de la reconnaissance du niveau atteint.

Les conducteurs de travaux du ministère des armées trouvent toute leur place dans le secteur civil pourvoyeur de nombreuses offres d'emploi. Certaines sont consultables sur le site de Pôle emploi : en novembre 2021, environ 10 000 postes étaient proposés dans toutes les régions ; d'autres via Indeed, 6 000 postes environ. Par le lien <https://dataviz.metiers-btp.fr/telechargements>, il est possible de constater la progression du nombre de conducteurs de travaux employés dans le BTP en métropole, passé de 29 362 en 2015 à 37 358 en 2020. Les collectivités territoriales et établissements d'État recrutent, les entreprises liées ou non au BTP qui disposent d'un patrimoine

immobilier important recherchent aussi des conducteurs de travaux en tant que maîtres d'ouvrage ou spécialistes de la maintenance.

ACTIVITÉS VISÉES

Le conducteur de travaux peut être amené à travailler dans différentes fonctions liées à l'acte de construire et de maintenance.

Il peut agir au sein d'une équipe pluri-technique de maîtrise d'œuvre composée d'un architecte, d'un ingénieur, d'un technicien supérieur et d'un dessinateur. L'équipe est chargée de mener les études de conception, de préparer la passation de contrats de travaux et d'en suivre l'exécution.

Le conducteur de travaux est en charge également de préparer la passation des contrats de travaux et d'en suivre l'exécution. Dans ce cadre-là, il assiste le maître d'œuvre.

En tant qu'assistant à la maîtrise d'ouvrage, le conducteur de travaux peut être chargé de créer ou suivre des documents d'études préalables, notamment un programme, document très important où le maître d'ouvrage transpose l'expression des besoins en exigences techniques. Ce sont les prescriptions de ce programme que le maître d'œuvre décrira dans ses projets et déclinera en prescriptions pour les consultations d'entreprises. Dans le cadre de ses missions de conduite d'opérations, le conducteur de travaux sera amené à passer et suivre des marchés d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Le conducteur de travaux est également compétent pour travailler au sein d'unités de soutien d'infrastructures où il assure différentes fonctions dans le cadre de la maintenance du foncier bâti et non bâti.

Le métier de "conducteur de travaux" peut être exercé par du personnel en situation de handicap physique léger sous réserve de l'accord des experts (médicaux,...). Certaines activités peuvent être incompatibles avec des handicaps moteurs lourds. Les modalités d'évaluation des compétences sont aménagées selon les cas.

Les activités du conducteur de travaux s'articulent autour de trois blocs de compétences :

Bloc de compétences 1 : Assurer les opérations d'assistance de maîtrise d'œuvre en travaux d'infrastructure immobilière

En tant qu'assistant dans la maîtrise d'œuvre, le conducteur de travaux participe, en relation avec un ingénieur ou un architecte, aux stades de conception et de réalisation de l'opération d'infrastructure immobilière.

Les activités principales composant ce bloc sont :

A.1-1. Participation à la réalisation des études de conception

A.1-2 Contribution à la mise en concurrence

A.1-3 Conduite des travaux

Bloc de compétences 2 : Participer à la conduite d'opérations dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage d'un projet d'infrastructure immobilière

Le conducteur de travaux assiste le maître d'ouvrage, notamment par la coordination des différents acteurs du projet infrastructurel.

Les activités principales composant ce bloc sont :

A.2-1. Rédaction ou contrôle des documents d'études initiales

A.2-2.

Prescription et suivi des marchés de maîtrise d'ouvrage

A.2-3.

Assistance au déroulement d'un concours de maîtrise d'œuvre (MOE)

Bloc de compétences 3 : Assurer la maintenance des infrastructures immobilières

Le conducteur de travaux a pour mission de suivre les travaux d'entretien préventifs et curatifs dans le cadre d'un budget contraint et conseiller sa hiérarchie pour la programmation des opérations de maintenance.

Il a également un rôle de conseil auprès des utilisateurs. Il participe ainsi activement à la conservation des infrastructures.

Les activités principales composant ce bloc sont :

A.3-1. Suivi technique des installations

A.3-2. Participation à la rédaction et suivi de l'exécution des marchés de maintenance

A.3-3. Conseil aux utilisateurs et surveillance du domaine

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Bloc de compétences 1 : assurer les opérations d'assistance de maîtrise d'œuvre en travaux d'infrastructure immobilière

En tant qu'assistant dans la maîtrise d'œuvre, le conducteur de travaux participe, en relation avec un ingénieur ou un architecte, aux stades de conception et de réalisation de l'opération d'infrastructure immobilière.

- Réaliser des pré-dimensionnements simples de réseaux, de descentes de charges, de fondations, de déperditions, etc. à l'aide des normes et des systèmes de calculs réglementaires, permettant de rédiger les avant-projets.
- Faire des propositions techniques correspondant aux prescriptions du programme et aux résultats des pré-dimensionnements selon les règles en vigueur en vue de présenter un avant-projet viable au maître d'ouvrage.
- Contribuer à évaluer financièrement son projet en mettant en œuvre les logiciels et techniques d'évaluation pour l'aide à la décision du maître d'œuvre.
- Participer à la rédaction des pièces techniques d'une opération d'investissement d'envergure conformément aux règles du maître d'ouvrage afin de faire appel aux locataires d'ouvrage.
- Participer aux activités administratives d'appel à locataires d'ouvrage dans le cadre d'une opération d'investissement d'envergure afin de sélectionner l'opérateur économique le mieux-disant en intégrant si possible des critères d'éco-construction.
- Récupérer les plans, notes de calcul et documentation technico-commerciales, en période de préparation, auprès des opérateurs économiques, selon les directives prévues dans le dossier de consultation, afin de les faire valider, valider ou refuser.
- Diriger l'exécution des travaux en s'appuyant sur les contrats et les réunions de chantier qu'il dirige pour une réalisation conforme.
- Réaliser les opérations préalables à la réception pour proposer au maître d'ouvrage une réception avec toutes les réserves nécessaires.
- Suivre les garanties de parfait achèvement en prenant toutes les mesures nécessaires au rétablissement de l'infrastructure pour assurer au maître d'ouvrage une installation conforme.
- Suivre économiquement les travaux afin que les opérateurs soient payés à la juste avancée de leur travail.

Bloc de compétences 2 : participer à la conduite d'opérations dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage d'un projet d'infrastructure immobilière

Le conducteur de travaux assiste le maître d'ouvrage, notamment par la coordination des différents acteurs du projet infrastructurel.

- Proposer des solutions en prenant en compte les contraintes entourant l'opération envisagée en vue de répondre au besoin exprimé par l'utilisateur.
- Transformer le besoin exprimé, à l'aide des outils métier, en données techniques exploitables par le maître d'œuvre en précisant les volontés du maître d'ouvrage en particulier dans le cadre de la transition écologique et numérique en y intégrant des aspects liés à l'éco construction et en y intégrant, autant que possible le BIM (Building Information Modeling) : maquette informatique du bâtiment.
- Détecter les besoins en AMO nécessaires sur l'opération en fonction du potentiel au sein de son service et des obligations légales afin de respecter la réglementation et de participer au bon déroulement du projet.
- Participer à la rédaction et suivre des marchés de prestations intellectuelles permettant au maître d'ouvrage de s'entourer des AMO compétents.
- Participer à la rédaction et suivre des marchés de diagnostics permettant au maître d'ouvrage de définir les contraintes techniques entourant l'opération.
- Participer à la rédaction des pièces techniques et administratives d'un concours de MOE dans ses différentes phases, de l'appel de candidatures jusqu'à la désignation du lauréat.
- Participer à la commission technique qui étudie factuellement les différents projets et propose au jury un document lui permettant de prendre une décision éclairée.

Bloc de compétences 3 : assurer la maintenance des infrastructures immobilières

Le conducteur de travaux a pour mission de suivre les travaux d'entretien préventifs et curatifs dans le cadre d'un budget contraint et conseiller sa hiérarchie pour la programmation des opérations de maintenance.

Il a également un rôle de conseil auprès des utilisateurs. Il participe ainsi activement à la conservation des infrastructures.

- Se familiariser avec les infrastructures du domaine qu'il gère sur la base des documents et de la connaissance physique des lieux afin de pouvoir conseiller les utilisateurs et sa hiérarchie sur l'état d'entretien du domaine.
- Préparer, suivre et exploiter les contrôles et vérifications périodiques obligatoires (CVPO) au regard de la réglementation en vigueur afin de laisser aux utilisateurs des installations parfaitement aux normes.
- Proposer à sa hiérarchie une programmation de travaux qui prendra les différents critères de jugement de l'état des installations.
- Participer à la rédaction des marchés de maintenance et suivre avec vigilance leur exécution afin de conserver en permanence des installations fonctionnelles, en particulier aux moments des passations de consignes lors de changements d'entreprises titulaires.

- Prendre en compte des marchés de travaux afin de prescrire et réaliser les opérations d'entretien dans le respect des règles de la commande publique et les intérêts financiers de l'État.
- Suivre financièrement les marchés de maintenance afin de préserver les intérêts de l'État ou du propriétaire.
- Surveiller le domaine sous sa responsabilité en se rendant sur site pour s'assurer qu'il n'est pas utilisé à mauvais escient afin de le préserver.
- Conseiller les utilisateurs sur l'utilisation des infrastructures tant dans leur usage quotidien que dans leur évolution pour maintenir les installations en phase avec leur besoin.

Blocs de compétences

RNCP36254BC01 — Assurer des opérations de maîtrise d'œuvre dans un projet d'infrastructure immobilière

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser des pré-dimensionnements simples de réseaux, de descentes de charges, de fondations, de déperditions, etc. à l'aide des normes et des systèmes de calculs réglementaires, permettant de rédiger les avant-projets.

Faire des propositions techniques correspondant aux prescriptions du programme et aux résultats des pré-dimensionnements selon les règles en vigueur en vue de présenter un avant-projet viable au maître d'ouvrage.

Contribuer à évaluer financièrement son projet en mettant en œuvre les logiciels et techniques d'évaluation pour l'aide à la décision du maître d'œuvre.

Participer à la rédaction des pièces techniques d'une opération d'investissement d'envergure conformément aux règles du maître d'ouvrage afin de faire appel aux locateurs d'ouvrage.

Participer aux activités administratives d'appel à locateurs d'ouvrage dans le cadre d'une opération d'investissement d'envergure afin de sélectionner l'opérateur économique le mieux-disant en intégrant si possible des critères d'éco construction.

Récupérer les plans, notes de calcul et documentation technico-commerciales, en période de préparation, auprès des opérateurs économiques, selon les directives prévues dans le dossier de consultation, afin de les faire valider, viser ou refuser.

Diriger l'exécution des travaux en s'appuyant sur les contrats et les réunions de chantier qu'il dirige pour une réalisation conforme.

Réaliser les opérations préalables à la réception pour proposer au maître d'ouvrage une réception avec toutes les réserves nécessaires.

Suivre les garanties de parfait achèvement en prenant toutes les mesures nécessaires au rétablissement de l'infrastructure pour assurer au maître d'ouvrage une installation conforme.

Suivre économiquement les travaux afin que les opérateurs soient payés à la juste avancée de leur travail.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

VAE :

- étude du livret 2 ;
- entretien avec le jury ;
- mise en situation, si nécessaire

RNCP36254BC02 — Participer à la conduite d'opérations dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage d'un projet d'infrastructure immobilière

LISTE DE COMPÉTENCES

Proposer des solutions en prenant en compte les contraintes entourant l'opération envisagée en vue de répondre au besoin exprimé par l'utilisateur.

Transformer le besoin exprimé, à l'aide des outils métier, en données techniques exploitables par le maître d'œuvre en précisant les volontés du maître d'ouvrage en particulier dans le cadre de la transition écologique et numérique en y intégrant des aspects liés à l'éco construction et en y intégrant, autant que possible le BIM (Building Information Modeling) : maquette informatique du bâtiment.

Détecter les besoins en AMO nécessaires sur l'opération en fonction du potentiel au sein de son service et des

obligations légales afin de respecter la réglementation et de participer au bon déroulement du projet.

Participer à la rédaction et suivre des marchés de prestations intellectuelles permettant au maître d'ouvrage de s'entourer des AMO compétents.

Participer à la rédaction et suivre des marchés de diagnostics permettant au maître d'ouvrage de définir les contraintes techniques entourant l'opération.

Participer à la rédaction des pièces techniques et administratives d'un concours de MOE dans ses différentes phases, de l'appel de candidatures jusqu'à la désignation du lauréat.

Participer à la commission technique qui étudie factuellement les différents projets et propose au jury un document lui permettant de prendre une décision éclairée.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

VAE :

- étude du livret 2 ;
- entretien avec le jury ;
- mise en situation, si nécessaire

RNCP36254BC03 — Assurer la maintenance des infrastructures immobilières

LISTE DE COMPÉTENCES

Se familiariser avec les infrastructures du domaine qu'il gère sur la base des documents et de la connaissance physique des lieux afin de pouvoir conseiller les utilisateurs et sa hiérarchie sur l'état d'entretien du domaine.

Préparer, suivre et exploiter les contrôles et vérifications périodiques obligatoires (CVPO) au regard de la réglementation en vigueur afin de laisser aux utilisateurs des installations parfaitement aux normes.

Proposer à sa hiérarchie une programmation de travaux qui prendra les différents critères de jugement de l'état des installations.

Participer à la rédaction des marchés de maintenance et suivre avec vigilance leur exécution afin de conserver en permanence des installations fonctionnelles, en particulier aux moments des passations de consignes lors de changements d'entreprises titulaires.

Prendre en compte des marchés de travaux afin de prescrire et réaliser les opérations d'entretien dans le respect des règles de la commande publique et les intérêts financiers de l'État.

Suivre financièrement les marchés de maintenance afin de préserver les intérêts de l'État ou du propriétaire.

Surveiller le domaine sous sa responsabilité en se rendant sur site pour s'assurer qu'il n'est pas utilisé à mauvais escient afin de le préserver.

Conseiller les utilisateurs sur l'utilisation des infrastructures tant dans leur usage quotidien que dans leur évolution pour maintenir les installations en phase avec leur besoin.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

VAE :

- étude du livret 2 ;
- entretien avec le jury ;
- mise en situation, si nécessaire

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Au sein du ministère des armées ou dans la société civile, le secteur d'activité concerné est l'ingénierie, la gestion de projets de maintenance et de travaux du bâtiment.

Au sein du ministère des armées

L'unité ou l'entreprise type dans laquelle le conducteur de travaux du service infrastructure de la Défense exerce son

activité est l'unité de soutien de l'infrastructure la Défense (USID) d'un effectif moyen de 50 à 130 personnes. Cette unité est chargée principalement de la planification, de la gestion et du suivi des travaux de réhabilitation et de maintenance d'un parc immobilier de 100 000 m² à 1 000 000 m² de surface utile comprenant bureaux, logements, infrastructures sportives, centres de restauration et loisirs, hôpitaux, laboratoires, infrastructures industrielles, établissements d'enseignement, ...

Le conducteur de travaux peut aussi être appelé à travailler en établissement du service d'infrastructure de la Défense (ESID), d'un effectif moyen de 150 personnes (hors USID), gérant le patrimoine et les travaux d'investissement lourds sur un parc moyen de 6 000 000 m². Il peut être amené à travailler dans différents organismes à vocation infrastructure, le GAAO ou le GAIA pour le personnel de l'armée de l'Air.

Occasionnellement, le sous-officier peut être projeté sur un théâtre d'opérations extérieures dans un contexte multinational de crise et être en mesure d'assurer ou de participer à la gestion de projets d'installation des unités militaires et en assurer l'entretien préventif et correctif.

Dans le secteur civil

Le conducteur de travaux peut être employé au sein d'une entreprise de FM (facility management) telle que Bouygues Énergie et Service, Unibail, Samsic ou Dalkia, ... pour assurer la gestion de centres commerciaux, de sites tertiaires, de sites industriels, d'immeubles d'habitation, ...

Ces entreprises, généralement filiales des grands groupes du BTP, sont maillées sur tout le territoire et aussi à l'étranger. Elles se décomposent en diverses structures dont la taille varie proportionnellement au portefeuille de gestion. Le volume en personnel peut varier de quelques dizaines à plus de deux cents agents.

En ce qui concerne les cabinets d'architecture, de maîtrise d'oeuvre ou d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, les tailles sont variables et sont parfois maillées sur l'ensemble du territoire.

S'agissant de prestations purement intellectuelles, chaque unité de fonctionnement est forte d'une à plusieurs dizaines d'employés.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

L'intitulé de la certification professionnelle est celui de « conducteur de travaux ».

Cette appellation renvoie au ministère des armées au libellé de l'emploi de conducteur de travaux.

Au sein du secteur civil, elle renvoie aux libellés d'emploi suivants :

- conducteur de travaux ;
- technicien d'études en BTP ;
- responsable d'entretien de bâtiments.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier de conducteur de travaux n'est pas soumis à réglementation.

L'obtention de la certification professionnelle enregistrée dans le RNCP ne permet pas à elle seule d'exercer au ministère des armées le métier désigné par son intitulé.

Pour exercer au sein du ministère des armées, le statut de personnel militaire ou civil des Armées est nécessaire.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 604 €
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres · tension 5/5 (Très élevée) B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres) · tension 5/5 (Très élevée)

Projets de recrutement (BMO 2026)	19 486
Jugés difficiles à recruter	64 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour prétendre à la certification professionnelle de "conducteur de travaux", hors VAE, le personnel devra avoir suivi et réussi, selon les modalités d'accès en vigueur, la formation de spécialité de 2e niveau (FS2) de conducteur de travaux. L'attribution de la certification professionnelle enregistrée dans le RNCP est soumise à la décision du jury hors VAE.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- Nombre et profils de personnes composant le jury : 3, jusqu'à 5

Le jury de certification (hors VAE) pourra comprendre jusqu'à cinq membres avec, si possible, une représentation équilibrée des hommes et des femmes :

- un président assisté de :
- deux membres du « collège professionnels » ;
- deux membres du « collège formateurs ».

Des suppléants sont également désignés.

Le président du jury de certification (hors VAE) est le commandant de l'école ou son représentant.

Le président et les membres du jury (ainsi que les suppléants) sont désignés par le commandant de l'organisme certificateur pour une période d'un an renouvelable.

Le jury de certification (hors VAE) pourra être réduit à trois membres avec, si possible, une représentation équilibrée des hommes et des femmes. Dans ce cas, il devra comprendre au moins 2 professionnels du secteur :

- Président du jury (hors VAE) : le commandant de l'école en qualité de professionnel du secteur ou son représentant (non formateur) ;
- 1 deuxième représentant qualifié de la profession (non formateur) ;
- 1 troisième représentant qualifié de la profession (non formateur) ou un formateur.

Les « professionnels » sont représentés par tout professionnel du secteur hors formateurs, hors organisme certificateur si possible.

- Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification dont professionnels qualifiés : 50 % au moins, dans la mesure du possible, hormis le président.

COMPOSITION DU JURY — VAE

- Nombre et profils des personnes composant le jury : 3, jusqu'à 5

Le jury de certification par voie de VAE pourra comprendre jusqu'à cinq membres avec, si possible, une représentation équilibrée des hommes et des femmes :

- Président du jury de VAE : le commandant de l'école ou son représentant en qualité de professionnel du secteur ;
- deux membres du « collège professionnels » ;
- deux membres du « collège formateurs ».

Des suppléants sont désignés.

Le président et les membres du jury de VAE (ainsi que les suppléants) sont désignés par le commandant de l'organisme certificateur pour une période d'un an renouvelable.

Selon les situations, le jury de VAE pourra être composé de trois membres avec, si possible, une représentation équilibrée des hommes et des femmes. Dans ce cas, il devra comprendre au moins 2 professionnels du secteur :

- Président du jury : le commandant de l'école en qualité de professionnel du secteur ou son représentant (non formateur) ;
- 1 deuxième représentant qualifié de la profession (non formateur) ;
- 1 troisième représentant qualifié de la profession (non formateur) ou un formateur.

Les « professionnels » sont représentés par tout professionnel hors formateurs, hors organisme certificateur si possible.

- Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification dont professionnels qualifiés : 50 % dans la mesure du possible, hormis le président.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 27/01/2027

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	27	0	100 %	—
2020	31	0	100 %	—
2019	31	0	100 %	100 %
2018	22	0	100 %	100 %
2017	28	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP27337

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36254/>